

Les généralistes délèguent aussi



PHOTO S. TOUBON/« LE QUOTIDIEN »

Une expérimentation a débuté en médecine libérale

LA DÉLÉGATION DE TÂCHES est également testée en secteur libéral. Le ministère de la Santé a donné son aval pour que continue une expérimentation menée par des médecins généralistes installés dans les Deux-Sèvres. Depuis la fin 2004, des infirmières interviennent dans des cabinets de ville afin de développer la prévention. « On a imaginé cela pour améliorer la qualité des soins,

explique le chef du projet, le Dr Jean Gautier. *Les infirmières nous aident à appliquer les protocoles de bonnes pratiques. Pour les patients chroniques, elles vérifient que les examens de suivi – comme le fond d'œil pour les diabétiques – sont bien faits. Et elles font des consultations d'éducation à la santé – diététique, hygiène de vie... »* Résultat : un gain de temps appré-

ciable pour les généralistes. Un plus pour la qualité des soins : « On a l'impression que nos patients sont mieux suivis », dit le Dr Gautier. Et aussi un facteur d'attractivité pour les jeunes médecins. L'initiative, soutenue par le conseil régional et l'Urmf de Poitou-Charentes, est partiellement financée par le Faqsv (Fonds d'aide à la qualité des soins de ville). Une douzaine de cabinets libéraux ont été sélectionnés pour participer à l'opération. C'est une association de loi 1901 qui gère l'argent du Faqsv, qui recrute et salarie les infirmières, avant de les affecter en fonction des besoins.

Mais, à terme, la question du financement risque de poser problème. « Une infirmière nous coûte environ 30 000 euros par an. L'expérimentation va se poursuivre jusqu'à la mi-2007, mais le Faqsv n'est pas éternel. On cherche un financement pour poursuivre au-delà ; peut-être faudrait-il que les cabinets dérogent un peu au paiement à l'acte », avance le Dr Gautier, convaincu de l'intérêt de l'initiative, qu'il souhaite voir rapidement étendue à l'ensemble des cabinets volontaires du département.

> D. CH.